

## **AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**À toutes les personnes intéressées par deux (2) demandes de dérogation mineures relativement aux immeubles suivants, soit : 444, rue des Bouleaux et le 406, chemin du Canal.**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

### **DM-2019-0009 – 444, rue des Bouleaux**

La nature de la demande consiste à diminuer les dimensions du garage existant afin d'y faire une remise. La future remise aura une hauteur de 5 mètres alors que la réglementation autorise une hauteur maximale de 4 mètres. Également, la demande consiste à autoriser la construction d'un pavillon permanent attaché à la remise ce qui est non conforme à la réglementation.

### **DM-2019-0010 – 406, chemin du Canal**

La nature de la demande consiste à autoriser le lotissement d'un lot agricole dont l'un des deux lots aura un frontage de 7,79 mètres alors que le frontage minimal du lot doit être de 45 mètres. La demande est faite afin de permettre de détacher l'habitation de la terre agricole dans le but de la vendre.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 9 juillet 2019 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

**Donné à Beauharnois, ce 18 juin 2019**

**Manon Fortier, greffière**